

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 23 janvier 2024 à 20 heures 00' à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET À DÉVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS.

Note de synthèse explicative :

Le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale adoptent le RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET À DÉVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE SOCIALE LOCALE.

Note de synthèse explicative :

Présentation de la politique sociale locale.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Isabelle BERTHOLET.



Thierry ANCION.

